



# REGLEMENT INTERIEUR

## *Rules and Regulations*

### 1- CONDITIONS D'ADMISSION / *ADMITTANCE*

Pour être admis à pénétrer et à s'installer au sein du camping du Lac de Bournazel, il faut y avoir été autorisé par le responsable du Bureau d'Accueil et s'acquitter du montant du séjour.

Le fait de séjourner au camping du Lac de Bournazel implique l'acceptation des dispositions du présent Règlement et l'engagement de s'y conformer.

Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire et sans remboursement des arrhes et sommes déjà versées.

*To be allowed to enter the Lac de Bournazel Campsite, you are to be admitted by the reception managing staff in the first place and to pay for your admission fee.*

*Your staying at the campsite implies that you accept and comply with those very regulations.*

*Any offence against them may lead to the expulsion of its maker with the backup of the Police if necessary without any reimbursement of the deposit and amount of money that may have been paid previously.*

### 2- FORMALITES DE POLICE / *LEGAL FORMALITIES*

Toutes personnes devant séjourner au moins une nuit doit au préalable présenter au responsable du Bureau d'Accueil ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la Police : (Carte nationale d'identité et carte grise de la caravane).

*Anyone that wishes to stay for at least one night firstly has to show one's identity papers to the reception managing staff and fill the formalities required by the Police : (identity papers and caravan registration papers).*

### 3- INSTALLATION / *INSTALLATION*

La tente ou la caravane et tout le matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par le Gestionnaire.

Seule une tente simple supplémentaire est tolérée par emplacement.

Les fourgonnettes et caravanes venant en plus de ce qui est prévu dans le forfait sont facturées en supplément (cf. grille tarifaire).

*The tent or caravan and any equipment are to be put up at the location indicated by the Manager. Only a single extra tent is tolerated per space.*

*All the extra caravan or small van is to be charged extra (see rental rates).*

### 4- OUVERTURE ET ACCUEIL / *RECEPTION OPENING HOURS*

Le camping (barrières levantes) est ouvert de 8h à 23 heures.

L'accueil est ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre de 8h30 à 12 h et de 14h à 19 h.

L'accueil est ouvert en haute saison (juillet août) de 8 h à 20 h.

On trouvera au Bureau d'Accueil tous les renseignements sur les services du Camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives et distractives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

*The gate of the campsite is open from 8 am to 11 pm.*

*The reception desk is open from 1 April to 30 September from 8.30 am to 12 am and from 2 pm to 7 pm. During the high season, the reception desk is open from 8 am to 8 pm (July and August).*

*Any information about services, food, sports and entertainment provided at the campsite may be found at the reception desk along with information about the surrounding tourist attractions and useful addresses.*

## 5 – REDEVANCES / DUES

Les redevances sont payées au Bureau d'Accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur place (sauf locatifs).

Les usagers sont invités à prévenir le Bureau d'Accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du Bureau d'Accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances. Le versement d'arrhes ou acompte est obligatoire à la réservation. De même, les frais de dossier pour une première réservation. Tout séjour allant de 1 à 3 nuits est payable d'avance à l'arrivée.

*The dues are to be paid at the Reception desk. They are calculated according to the amount of nights that have been slept in the site (camping only). The customers are asked to inform the Reception managing staff about their departure the day before they leave. The customers that wish to leave before the reception opening hours are required to pay for their dues the day before. The booking process requires a deposit and booking charges are asked for a first reservation. A one-to-three-night stay is to be paid for on arrival.*

## 6 – BRUIT ET SILENCE / NOISE RESTRICTIONS

a - Les usagers sont instamment priés d'éviter tout bruit et discussions qui pourraient gêner leurs voisins après 23 heures.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et coffre doivent être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total entre 23h et 8 heures.

*The customers are insistently required to avoid making noise that might disturb their neighbours. Any audio appliance has to be set accordingly. Car doors and boots have to be closed as quietly as possible. Complete silence is required between 11 pm and 8 am.*

b - Concernant les espaces verts ou autres travaux bruyants, les usagers et tout particulièrement les résidents sont tenus de respecter les tranches horaires ci-contre pour l'utilisation de leur matériel (rotofil, tondeuse, marteau, scie...) ou pour faire intervenir une entreprise extérieure : du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 en basse saison et du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 en haute saison (juillet et août).

En cas de force majeure (canicule, urgence) ou pour répondre à des impératifs internes, la direction se réserve le droit d'intervenir en dehors de ces horaires.

De même, il est interdit d'effectuer de gros travaux ou de programmer des livraisons de grande envergure en haute saison (juillet et août).

*The customers are required not to use noisy tools such as mowers, saws, hammers...apart from the following hours : Monday to Saturday from 10h to 12h and from 15h to 18h in low season and Monday to Friday from 10h to 12h and from 15h to 18h in high season (July and August)  
No bulky deliveries allowed during high season. Management may override those rules if necessary.*

c - En journée les appareils sonores ne doivent pas non plus nuire à la tranquillité de chacun et le son doit être réglé en conséquence à l'intérieur du camping, piscine et bâtiments communs compris.

*During the day, sound devices should only be used at a reasonable level not to disturb the neighbourhood including in the various premises and swimming pool.*

## 7 – ANIMAUX / PETS

Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté. Ils ne seront admis que tenus en laisse (voir fiche tarifaire). Ils ne doivent pas être au camp, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Les animaux domestiques (chiens, chats) doivent impérativement être vaccinés contre la rage. Présenter le certificat de vaccination à l'arriver sur le Camping. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.

*Dogs and any other pet must not be freed. They have to be kept on a lead. They must not stay at the campsite, even locked in, when their legal masters are away. Pets such as cats and dogs have to be imperatively vaccinated against rabies. The vaccination certificate has to be shown to the reception staff on arrival. No dogs from category 1 and 2 allowed.*

## 8 – VISITEURS / VISITORS

Les visiteurs à la journée peuvent être admis dans le Camping, sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Ceux-ci sont tenus au règlement d'une redevance par visiteur. Les campeurs sont tenus d'informer la Direction de toute personne supplémentaire sur leur emplacement.

*The visitors coming during the day may be admitted, under the responsibility of the campers that are greeting them. A fee per visitor is to be paid for at reception. The campers have to account for any extra person on their pitch to the reception staff.*

## 9 – CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES / TRAFFIC AND PARKING OF VEHICLES

A l'intérieur du site, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 Km/heure (automobiles, mobylette).

La circulation est interdite entre 23 h et 7 heures. Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules qui appartiennent aux résidents y séjournant. Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements habituellement réservés pour les abris de camping, ne doit pas, en outre, entraver la circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

*The driving speed is limited to 10 km/hour inside the site (cars, motorcycles...).*  
*Traffic is forbidden between 10 pm and 7 am. Only vehicles belonging to residents may run in the campsite. Parking is strictly forbidden on the spaces that are normally reserved for camping and must not prevent people from driving nor new arrivals.*

## 10 - TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS / GENERAL ASPECT OF THE SITE AND ITS PREMISES

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté à l'hygiène et à l'aspect du site. Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux. Les résidents doivent obligatoirement vider les ordures ménagères, les déchets de toute nature ; les papiers et le verre doivent être déposés dans les containers, à l'entrée du camping. **Le tri sélectif est obligatoire.**

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Le dépôt d'objets encombrants est strictement interdit dans les containers ou près des points poubelles. Frigos, planchers, radiateurs ou autres doivent être évacués du camping par leurs seuls propriétaires.

L'étendue de linge se fera au séchoir commun cependant il est toléré jusqu'à 10h à proximité des abris, à la condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées ; il est interdit à l'usager de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol, sauf autorisation de la Direction. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au sol ou aux installations du site sera à la charge de son auteur.

Chacun est tenu de laisser propre son emplacement à son départ. Seules les ordures ménagères sont ramassées par le Camping. Tout autre objet devra être enlevé par le campeur.

*Everyone has to avoid anything that might damage the site's hygiene, cleanliness and aspect. It is forbidden to throw polluted waters on the floor or in the gutters. The residents must obligatorily dispose of their household refuse or any other rubbish, papers must be thrown in the containers and refuse bags have to be carefully sealed. Recycling is compulsory.*

*Cleaning is strictly forbidden outside the provided washtubs. It is forbidden to dispose of junk in the containers or near the bins.*

*Refrigerators, boards, radiators... have to be disposed of out of the campsite by their very owners. The washing has to be hung up in the common drying room. However it may be hung up close to one's space until 10 am providing it remains very discreet and does not annoy the neighbours. It is strictly forbidden to hang up the washing using the trees.*

*Plantations and floral decorations must be respected and it is forbidden to hammer nails in the*

*trees, to cut branches off and to make plantations. Users are not allowed to delimit one's space by personal means either, nor to dig holes except if being told otherwise by the management. Any damage made to vegetation, fences, floors or to the site's premises shall be charged to its author. One is to leave one's space clean on departure. Only household refuse is to be taken out by the Campsite staff. Any other refuse is to be disposed of by the client.*

## 11 – SECURITE / SECURITY

### a – Incendie

Les feux au sol (bois, charbon, etc. ...) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être tenus en bon état de fonctionnement. Les barbecues devront être utilisés en toute convivialité. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction et utiliser les extincteurs en respectant le mode d'emploi. Une trousse de secours de première urgence se trouve à l'accueil.

#### *a – Fire*

*Fires (wood, coal,...) are strictly forbidden. Stoves are to be kept in a good state of functioning. Barbecues may be used in a convivial way. In case of fire, inform management immediately and use the fire extinguishers according to their directions for use. An emergency kit is at disposal at Reception.*

### b – Vol

La Direction n'est responsable que des objets déposés au Bureau. Signaler tout de suite au Responsable la présence sur le camping de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

La Direction ne peut en aucun cas être tenue responsable des vols ou dégradations perpétrés sur les biens et matériels appartenant aux usagers.

#### *b – Theft*

*Management is only responsible for items that have been given to Reception. You shall inform the manager of any suspicious person wandering about in the campsite. Even though guarding is insured, the users are requested to take care of their own property as usual. Management cannot be blamed for theft or damage that might occur on goods and property.*

### c – Denrées

Le stockage des denrées périssables se fait sous l'entière responsabilité des usagers. La collectivité ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la dégradation de ces denrées ; Les usagers utilisant du matériel réfrigérant sont informés que la Collectivité ne peut garantir la continuité du courant électrique durant leur absence prolongée.

Les usagers sont tenus de prendre leurs dispositions afin d'éviter d'éventuels dommages causés au contenu de leur matériel frigorifique.

#### *c – Foodstuffs*

*The users are entirely responsible for the stocking of perishable foodstuffs. The community cannot be blamed for any degradation of those foodstuffs; the customers using refrigerating devices are informed that the community cannot guarantee the continuity of electrical power should they leave for a prolonged amount of time.*

*The users are to make arrangements to avoid possible damage that might be caused on their refrigerating devices.*

### d – Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Une redevance, dont le montant sera affiché au Bureau d'Accueil, sera due pour le « garage mort ».

*d- Caravan Park : management is to be asked for any caravan storage if the owners are to be away for a precise period of time. See rates for details.*

e – Piscine

La piscine est réservée exclusivement à l'usage des résidents, campeurs ou visiteurs s'étant acquittés de leur droit d'entrée (voir tarification). Elle n'est en aucun cas ouverte au public. La piscine n'est pas surveillée. Les baigneurs mineurs sont donc sous l'entière responsabilité de leurs parents ou autre adulte responsable de leur connaissance.

Le maillot de bain est obligatoire (pas de short de bain).

Tout usager doit obligatoirement se doucher et emprunter les pédiluves avant d'accéder au bassin.

*The swimming pool is reserved to the campsite customers only or paying visitors related to existing customers. The swimming pool is not watched and bathing is under the supervision of responsible adults.*

## 12 – JEUX – SALLE D'ACTIVITES / GAMES-ENTERTAINMENT ROOM

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Chaque local a sa propre destination et ne peut être utilisé à d'autres fins sans l'autorisation de la Direction. Toute détérioration doit être signalée au Bureau d'Accueil.

Toute dégradation du matériel sera facturée. Les enfants doivent être toujours sous la surveillance de leurs parents.

### Remarque :

Ces installations sont mises à disposition des clientèles du Camping.

Cependant, afin de satisfaire les visiteurs, les « Amis » de la clientèle, elles seraient accessibles à condition :

- que la ou les personnes se soient identifiées et inscrites au Bureau d'Accueil.
- que les règles d'accès soient strictement appliquées.

Toute personne étrangère au Camping qui ne se serait pas identifiée sera immédiatement exclue.

*No violent or disturbing game may be organized near the premises. Each room has its own use and may not be used for another purpose without the management's agreement. Any damage must be reported to the Reception staff.*

*Any damage caused shall be charged for. Children shall always be looked after by they parents.*

*Please note: Those premises are at the customer's disposal exclusively. However, friends of customers or some locals may be allowed inside provided:*

- *They came to introduce themselves at Reception in the first place.*
- *They comply with the rules and regulations of the campsite.*

*Any outsider that would not have come to Reception first or comply with these rules and regulations shall be expelled immediately.*

## 13 – LA DIRECTION / MANAGEMENT

La direction est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Elle a le devoir de sanctionner les manquements graves au Règlement et, si nécessaire d'expulser les auteurs. Un livre spécial destiné à recevoir les réclamations est tenu à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits récents.

Le lavage des voitures est interdit au captage quel que soit le point d'eau. Le branchement électrique doit être fait exclusivement par la Direction. Toute manipulation du boîtier ou de la borne électrique entraînera l'éviction de son auteur.

*The management is responsible for order and upkeep of the campsite. It shall punish serious*

*breach of the regulations and expel its makers. A register for complaints is at the customers' disposal at Reception. Complaints will not be taken into account unless they are signed, dated, as precise as possible and referring to recent events.*

*Car wash is forbidden whatever water point one may want to join up with. Electric plugging is to be done by Management exclusively. Any handling of the electric torch or terminal shall lead to the eviction of its maker.*

#### **14 – DISPOSITIONS PARTICULIERES / *SPECIAL MEASURES***

Des dispositions particulières sont prises dans le cadre des forfaits trimestriels, semestriels, annuels.

*Special measures are to be respected concerning quarterly, biannual and annual packages.*

- A- Les services eau et ordures ménagères sont réduits entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 juin (Sanitaires approprié, ramassage ordures moins fréquent) ainsi qu'en arrière-saison jusqu'au 30 septembre.  
*Water and refuse services are reduced between 1<sup>st</sup> April and 15 June as well as on the back season till 30<sup>th</sup> September.*
- B- L'eau est coupée (sauf pour les résidents) durant les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars.  
*Water is cut off during October, November, December, January, February and March.*
- C- Les parcelles louées au trimestre, au semestre à l'année peuvent être clôturées à la charge du locataire, au moyen d'un grillage plastifié vert d'une hauteur n'excédant pas 60 cm. Les plantations d'arbustes sont autorisées à conditions d'employer les essences existantes sur le terrain, l'entretien étant à la charge du locataire. A son départ le loueur devra laisser place nette.  
*The spaces that are being rented on a quarterly, biannual or annual basis may be fenced, using a green plastic fence not exceeding 60 cm, by the tenant and is chargeable to him/her. The planting of small bushes are allowed provided the existing essences of the site are being used. The tenant remains in charge of those plantings. The space shall be cleared when the tenant leaves.*
- D- Les détenteurs de forfaits trimestriels, semestriels ou annuels ne peuvent sous louer leur caravane ou leur mobil home, toute sous location est punissable d'expulsion directe sans aucune compensation de quelque nature que ce soit. Le propriétaire du mobile home ou de la caravane devra sous 7 jours ouvrés avoir évacué l'emplacement loué et remettre à sa charge l'emplacement en état ainsi défini dans son contrat. Les suppléants éventuels aux personnes entrant dans les forfaits doivent impérativement appartenir aux ascendants ou descendants directs et être indiqués dans le contrat (cf. contrat/bulletin de réservation).  
*The owners of quarterly, biannual or annual packages are not allowed to sublet their caravan, or mobile home. The allowed substitutes that may be part of the packages are to be part of the same family (direct ancestors) and be mentioned in the contract or face eviction.*
- E- Pendant toute la saison d'ouverture du camping, les résidents à l'année déposeront à l'accueil du camping le passe d'entrée de la barrière levant leur donnant accès à leur emplacement dès lors que leur absence est supérieure à 24h. Lorsque le camping est fermé, le résident pourra durant cette période conserver son passe d'entrée.  
*During the season, residents are to leave their access badge at Reception whenever their absence is exceeding 24 hours. They may keep it when the campsite is closed.*
- F- Pour les résidents à l'année le règlement intérieur du camping s'applique du 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année au 31 décembre de chaque.  
*The annual residents are subjected to those regulations on a yearly basis.*

#### **15 – EXECUTION DU REGLEMENT / *RULES ENFORCEMENT***

Les gérants du Camping (M'T LOISIRS), le Commandant de Police, le Chef de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale, sont chargés de l'exécution du présent Règlement intérieur, affiché très visiblement à l'Accueil.

*The Campsite managers (MT LOISIRS), the Commandant de Police, the Chef de la Brigade de Gendarmerie, and the Chef de la Police Municipale, are responsible for the enforcement of those very regulations which have to be available for consultation in front of Reception.*